

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 02/03/2023	Date d'affichage 09/03/2023	Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18
--	---------------------------------------	---

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 08 mars à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ROCHELLE Stéphane, BOULET Peggy,

ABSENTS : LAUNAY Chantal

POUVOIR : ROCHELLE Stéphane donne pouvoir à Pascal HERVÉ, BOULET Peggy donne pouvoir à Albert ISAMBARD

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°05-03-2023 : Autorisation de lancement de marché public - Lot Curage Cour des Savoirs Faire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'Avant-Projet Définitif de la Cour des Savoirs Faire a été validé par le conseil municipal en date du 25 janvier 2023.

Il expose que des interventions de curage sont nécessaires pour la détermination de l'ensemble des travaux qui devront avoir lieu lors de la phase chantier. Ce curage a fait l'objet d'une estimation d'un montant de 46 900€HT.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer les consultations nécessaires à la conclusion d'un contrat visant à la réalisation du curage intérieur et extérieur des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Affiché le

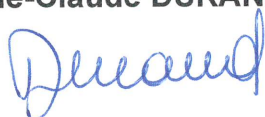
ID : 035-213500192-20230308-05_03_2023-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

Autorise le Maire à lancer les consultations nécessaires à la conclusion du lot curage du marché de travaux pour la Cour des Savoirs Faire.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

